

## Résolution générale

La CEF, réunie les 25 et 26 août 2021, constate que les mobilisations contre le « pass sanitaire » ont regroupé des centaines de milliers de manifestants.

La FNEC FP-FO soutient les mobilisations en cours qui se situent sur le terrain de la défense de nos libertés individuelles et collectives, et de la préservation de nos acquis, à commencer par le statut de fonctionnaire et le Code du Travail.

La CEF partage la position de la FGF-FO qui indique dans son communiqué du 28 juillet : « *La FGF-FO n'accepte pas le piège de la division entre vaccinés et non vaccinés. Pour la FGF-FO, la volonté de sanctionner des agents, qui n'auraient pas été vaccinés, est totalement inacceptable. (...) Nous rejetons toutes sanctions envers les fonctionnaires, agents publics et salariés et revendiquons l'abrogation de ce projet de Loi. (...) La FGF-FO exige qu'aucune disposition de ce projet de loi ne vienne modifier les garanties du Statut général des fonctionnaires.* »

La CEF soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au « pass sanitaire » et exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels. A la Culture, le SNAC-FO a déposé un préavis de grève, en particulier contre l'obligation pour les personnels de présentation du pass sanitaire à compter du 30 août 2021.

Face au gouvernement qui annonce vouloir maintenir la réforme des retraites, qu'il avait été contraint de suspendre face à la grève massive de 2019–2020, vouloir mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage au 1er octobre, vouloir « *continuer à bousculer le système des positions établies, des rentes, des statuts* » et ainsi poursuivre la remise en cause du statut général et des statuts particuliers et les suppressions de postes de fonctionnaires, la CEF réaffirme, avec le CCN de la confédération Force Ouvrière : « *L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. (...) Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines. Le CCN réaffirme que Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications.* »

La CEF invite les syndicats de la fédération à s'appuyer sur le communiqué interfédéral FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD « *Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail, appel à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle* » qui indique notamment « *Nos organisations appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires.* »

*Nos organisations soutiendront toutes ces actions qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur. Elles appellent les personnels à la grève le 23 septembre. Elles appelleront à poursuivre ces actions, en particulier dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle. »* pour préparer ces mobilisations dès la rentrée en réunissant largement les personnels.

La CEF rappelle le dépôt d'un préavis de grève dès la pré-rentrée afin de faciliter la mobilisation des personnels pour obtenir satisfaction sur les revendications prioritaires de cette rentrée.

### **I. Rentrée scolaire : encore un protocole insupportable ! L'urgence, c'est la création immédiate de postes et le recrutement massif de personnels !**

Dans une interview au Journal du dimanche, le ministre Blanquer indique que la rentrée s'effectuera au niveau 2 de son protocole, ce qui implique l'éviction des élèves non vaccinés en cas de covid dans la classe en collège et lycée, plaçant les parents d'élèves ne souhaitant pas faire vacciner leur enfant ou ne le faisant pas en raison de leur éloignement involontaire du système de soins, devant un choix insupportable. Dans les écoles, il y aura fermeture de la classe en cas de covid, mais peut-être également en cas de non remplacement de l'enseignant absent, au nom du « non-brassage ». On se souvient que, l'année dernière, cette mesure avait entraîné un colossal effet domino de fermetures de classes !

La CEF n'accepte pas la remise en cause de l'obligation scolaire que le ministre impose à nouveau à travers son protocole, avec pour corollaire la généralisation de l'enseignement à distance, outil de destruction de l'École et du statut des enseignants. Elle soutient tous les personnels qui refuseront le tri entre élèves vaccinés et non vaccinés.

À l'université, la ministre Vidal prétend poursuivre l'objectif d'une rentrée « à 100 % en présentiel ». Dans la réalité, les circulaires du 5 août laissent toute possibilité à chaque établissement d'enseignement supérieur de définir sa propre réglementation, soumise à l'appréciation subjective de l'« urgence sanitaire », voire, pour la tenue des examens à distance, sans aucune référence à la situation sanitaire. En outre les étudiants étrangers venant de « zones rouges » seraient mis en quarantaine, surveillés dans leurs résidences et soumis à une quasi obligation de vaccination. Ces dispositions ouvrent donc la porte au recul du « présentiel », à l'inégalité entre établissements, entre formations et entre étudiants. La FNEC FP-FO soutient toutes les prises de position, par département, UFR, université ou établissement, qui demandent le rétablissement pour tous de tous les cours, CM, TD, TP en présentiel selon les maquettes.

La CEF constate que le ministre Blanquer a refusé tout recrutement de personnel sous statut durant la précédente année scolaire malgré des situations intenable dans les établissements.

Face au refus de reconduire des milliers de contractuels, la CEF exige le réemploi de tous et la titularisation de tous les personnels qui le souhaitent.

En cette rentrée scolaire, il poursuit en supprimant 1800 postes dans les collèges et lycées et en fermant des centaines de classes dans les écoles, en dépit des nombreuses mobilisations des enseignants et des parents d'élèves.

Dès la rentrée, les classes seront donc chargées comme jamais, le remplacement des enseignants absents encore plus défaillant, d'autant plus que le dispositif des « contractuels covid » dans le premier degré ne sera pas reconduit. Il faut également ajouter aux suppressions de postes les centaines de professeurs non recrutés aux concours ainsi que tous les dispositifs prévus à la rentrée : étudiants contractuels alternants, préprofessionnalisation des AED.

La CEF condamne la déréglementation du temps de travail statutaire par l'imposition d'heures supplémentaires et la remise en cause des autorisations de temps partiels. La CEF demande le retrait de la mesure permettant d'imposer des heures supplémentaires aux personnels en temps partiel.

Face à ces mesures, la CEF invite les syndicats de la fédération à réunir les personnels et établir méthodiquement dès la rentrée les cahiers de revendications en termes de postes, à organiser la mobilisation, y compris avec les parents d'élèves, pour les faire aboutir.

## **II. Outre-mer**

La CEF a pris connaissance de la situation sanitaire en Outre-mer, notamment en ce qui concerne l'extrême faiblesse de la capacité d'accueil en termes de lits de réanimation dans ces départements et territoires. Certains subissent un nouveau confinement et des mesures restrictives.

Dans ce cadre les personnels sont particulièrement inquiets sur les conditions de la rentrée scolaire alors que l'administration repousse, aux Antilles et en Polynésie française, la rentrée de 2 semaines.

La CEF soutient ses syndicats qui font face dans ce contexte difficile et qui prennent toutes les initiatives nécessaires pour faire valoir les revendications des personnels en termes de postes, de conditions de travail et de protection des personnels, des élèves.

La CEF exige des autorités académiques et ministérielles que nos syndicats soient reçus en urgence.

## **III. Défense des diplômes et de l'instruction**

La CEF condamne la remise en cause de l'égalité d'accès à l'instruction à travers la promotion de l'enseignement en distanciel, instauré au prétexte de répondre à la surcharge des classes et à la crise sanitaire. Elle demande la réouverture, à 100% et sans conditions, de l'école, de la maternelle à l'université.

La CEF revendique l'accès de tout jeune à une formation qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux. Avec la CGT-FO, elle condamne la remise en cause des baccalauréats (général, technologique et professionnel) comme premier grade universitaire et diplôme national. Elle demande l'abrogation de *Parcoursup* et de la loi ORE qui instaurent la sélection à l'université. La mise en place d'un baccalauréat local ouvre la voie à la remise en cause des programmes

disciplinaires et des horaires nationaux. Cela s'inscrit dans la territorialisation et le démantèlement de l'école et des services de l'Education nationale.

La CEF demande le rétablissement des épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes du baccalauréat dès la session 2022. Elle se félicite du vœu commun présenté par la FNEC FP-FO, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNALC la CGT'éduc'action, SUD éducation, la CFE-CGC, en Conseil supérieur de l'éducation du 8 juillet pour le rétablissement des épreuves nationales et terminales. La CEF se félicite de la mobilisation des personnels des Directions des Examens et des Concours, des correcteurs du baccalauréat et des membres du jurys. Les prises de position, le plus souvent intersyndicales, les grèves, ont exprimé le rejet de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat. La CEF invite les personnels à se réunir dès la rentrée pour réaffirmer les revendications et décider des moyens de les satisfaire.

#### **IV. AESH : poursuivre la mobilisation : réussir la convention nationale pour organiser la montée au Ministère**

Un nouveau cadre de gestion a été instauré par le ministère avec la mise en œuvre d'un avancement automatique, un rehaussement et un déplafonnement de la grille. Cela est à mettre au compte de la mobilisation des personnels avec leurs syndicats qui n'a cessé de s'amplifier mais c'est loin de ce qu'attendent les AESH. Le ministre fait le choix de les maintenir sous le seuil de pauvreté. Loin de mettre fin aux temps incomplets imposés, il décide de généraliser les PIAL à la rentrée 2022, véritables zones de non-droit. Les PIAL ont vocation à mutualiser les moyens, affecter les AESH au gré des besoins, sans limitation dans le nombre d'élèves à prendre en charge. C'est une aggravation sans précédent de la précarité et des conditions de travail des personnels.

La colère des personnels est immense, en particulier pour la revendication d'un vrai statut, un vrai salaire et contre les PIAL. La CEF soutient toutes les initiatives et mobilisations des personnels qui visent à faire échec aux PIAL.

La FNEC FP-FO se félicite du succès de la convention nationale des AESH du 30 juin et soutient l'appel à la convention du 15 septembre qui vise à organiser la montée des personnels au ministère. Elle appelle ses syndicats à préparer cette échéance par l'organisation de réunions, si possible dans un cadre intersyndical, avec désignation de délégués mandatés pour participer à cette convention.

La CEF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à poursuivre les réunions et les AG pour aider les personnels à décider collectivement des moyens de satisfaire les revendications en lien avec les initiatives impulsées pour regrouper largement, dans l'action commune, sur la base des revendications, AESH, autres personnels de l'éducation nationale et parents d'élèves. Elle les invite à prendre toute leur part dans la préparation et la réussite de la convention du 15 septembre.

La CEF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à poursuivre et amplifier la syndicalisation des AESH, à les encourager à prendre toute leur place dans les instances, à leur proposer des stages de formation syndicale à cet effet.

## V. Formation professionnelle

La CEF s'inquiète de certains objectifs et propositions issus des travaux paritaires sur la formation professionnelle dans le cadre de l'agenda autonome. Ceux-ci préconisent, entre autres, l'ouverture des collèges et de l'orientation aux CFA et aux entreprises, tout comme la valorisation des vœux vers l'apprentissage. Ils banalisent la possibilité d'entrée en CFA sans contrat, avec les dérives que la crise a entraînées, faisant des LP les supplétifs de l'apprentissage. Il est envisagé l'extension des dépenses libératoires de la taxe d'apprentissage, une nouvelle fois en faveur des CFA et, pire, les préconisations du rapport de l'IGAS-IGF visant à détourner le financement des LP vers l'apprentissage sont reprises.

La CEF rappelle le mandat de notre Congrès confédéral qui dénonce l'organisation de la mise en concurrence par la loi Pénicaud entre les formations professionnelles sous statut scolaire et l'apprentissage, contenue dans la Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » et demande le retrait de cette Loi. La CEF rappelle son attachement indéfectible à l'enseignement professionnel initial, public, laïque, sous statut scolaire, au sein des Lycées Professionnels.

Pour la CEF, la loi Pénicaud est un fiasco idéologique et financier qui impacte également l'AFPA et ses salariés.

## VI. Pour la défense du statut - Contre le Grenelle du ministre Blanquer et la LPR

La CEF rappelle qu'avec son Grenelle, le ministre entend s'en prendre au fonctionnement même des écoles et des établissements en instaurant un « management » digne des entreprises privées : gestion des remplaçants du 1er degré confiée à une start-up privée en lieu et place de personnels administratifs sous statut, création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école, fusion des corps d'inspection, lettre de mission pour créer des fonctions d'enseignants-inspecteurs, enseignants-chefs d'établissement, RH de proximité, pilotage par l'évaluation, renforcement de l'accompagnement PPCR, part variable en REP+ versée par établissement en fonction de la mise en œuvre des contre-réformes ministérielles, généralisation du profilage pour les postes d'encadrement administratif, accélération de la mise en place des services inter-académiques ...

La CEF invite les syndicats de la fédération à informer largement les personnels, notamment en utilisant le 4 pages fédéral, et à mettre ces attaques statutaires au cœur des discussions pour préparer la mobilisation. Comme l'indique le communiqué interfédéral FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD : *« Nos organisations dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels : projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation. Nous ne pouvons accepter de tels reculs. »*

La CEF rappelle sa revendication pour le rétablissement d'un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice. L'intégration des personnels Jeunesse et Sports et de leurs missions à l'Education nationale marque l'abandon de pans entiers de service public : le nombre de postes supprimés dans l'opération de transfert, après plusieurs années de destruction d'emplois et de missions ne permet plus aux agents de remplir leurs missions. Les politiques sportives demeurent la dernière

roue du carrosse pour le ministère qui poursuit sa privatisation via l'Agence nationale du sport et la diminution des crédits. Dans la même logique les politiques d'éducation populaire se résument au SNU (Service National Universel), véritable politique d'embrigadement de la jeunesse.

La CEF dénonce également l'ensemble des mesures d'application de la LPR (loi de programmation de la recherche), avec notamment le contrat post-doctoral, le « CDI de mission » et le décret de création des « chaires de professeur junior », attaque directe contre le statut des enseignants-chercheurs et leur indépendance. La CEF se félicite que toutes les organisations syndicales représentées au CSFPE (dont la FGF-FO) se soient prononcées contre le projet de décret.

Alors que le ministère de l'Éducation Nationale poursuit la mise en œuvre à marche forcée des régions académiques, la CEF rappelle ses résolutions de congrès, à savoir le rejet et l'opposition à la territorialisation de notre administration et de l'éducation, et revendique le retour à des académies avec des recteurs de plein exercice dans toutes leurs prérogatives. La CEF rappelle également son opposition au projet de loi 3DS et notamment l'expérimentation de la mise sous double autorité hiérarchique des gestionnaires des EPLE.

Le Conseil supérieur de l'Éducation du 8 juillet 2021 avait à son ordre du jour l'étude du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistages obligatoires prévus à l'article L. 541–1 du code de l'éducation.

La CEF rappelle que la FNEC FP-FO est intervenue pour demander le retrait du projet d'arrêté, la FSU votant pour, qui prévoit que les visites médicales des élèves de 3 à 4 ans soient effectuées par les médecins de l'Éducation nationale en cas d'impossibilité des personnels de la protection maternelle et infantile (PMI). En effet, le texte le permettant, la tentation sera grande de se décharger de cette tâche sur les personnels de l'Éducation nationale.

La CEF invite les sections fédérales à informer les personnels médico-sociaux et leur proposer de se regrouper autour des revendications FO.

## **VII. Pour l'augmentation générale des salaires**

Des 700 millions annoncés dans le cadre du Grenelle, 100 millions ont déjà été annoncés en 2021, 200 millions sont consacrés à la protection sociale complémentaire mais toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur des mutuelles ne sont pas encore connues et certaines pourraient être préjudiciable aux agents. La seule avancée réelle, 400 millions, est à nouveau bien maigre pour un million de personnels surtout si l'on considère que les personnels administratifs, médico-sociaux, AED...n'ont rien eu en 2021.

La CEF partage l'appréciation du communiqué interfédéral FNEC FP-FO, FSU, CGT éducation et SUD éducation : « *Au-delà de la deuxième tranche de la prime d'attractivité, très insuffisante pour rattraper les retards, il est bien difficile de voir de quelconques perspectives de revalorisation pour les années à venir. Il est urgent d'augmenter les salaires de tous les personnels.* »

La CEF se félicite de la réévaluation, dès début 2022, de la grille des infirmiers et infirmières. La FNEC FP-FO et le SNFOIEN ont porté sans relâche, y compris par la grève, cette revendication. Les médecins ont, quant à eux, obtenu 147 euros brut d'augmentation sur leur régime indemnitaire.

C'est un point d'appui pour poursuivre la mobilisation pour une véritable augmentation indiciaire pour l'ensemble des personnels.

La CEF réaffirme l'exigence de l'augmentation du point d'indice à hauteur de 20%.

La CEF exige l'augmentation indiciaire immédiate et sans contrepartie de 183€ pour l'ensemble des personnels, comme pour les personnels hospitaliers et l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales.

### **VIII. Syndicalisation – Elections professionnelles 2022**

La FNEC FP-FO appelle l'ensemble de ses syndicats à réunir les instances dès maintenant pour préparer la rentrée, un plan ambitieux de réunions syndicales et de syndicalisation. C'est aussi ainsi que nous préparons les élections professionnelles.

Plusieurs inter-FNEC se sont déjà tenues afin de lancer le travail fédéral pour engager la préparation minutieuse des élections professionnelles 2022. La CEF encourage les syndicats et sections fédérales départementales en particulier, à mettre à l'ordre du jour l'ouverture du cahier des votants syndicat par syndicat, département par département, académie par académie, secteur par secteur. La CEF invite à organiser la rentrée des stagiaires et des étudiants contractuels.

La CEF rappelle que la meilleure préparation des élections, c'est l'augmentation de la syndicalisation.

Adoptée à l'unanimité.

*Montreuil, le 26 août 2021*